

S.I.A.E.P.A. de la région de Crocq

2, place de la Mairie 23260 CROCQ
Tel : 05 55 83 12 45
Mail : siaepa.crocq@orange.fr

Greffe de la CRC Nelle Aquitaine
à l'attention de Mme Myriam LAGARDE
3, place des Grands Hommes
33 000 BORDEAUX

Crocq le 08/04/2022

Madame,

J'accuse réception du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes et, conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, je fais réponse à l'ensemble des observations et recommandations qui y sont faites.

Le rapport, dans ses analyses et dans ses conclusions, met tout particulièrement en exergue :

- l'obsolescence des statuts du syndicat,
- le manque de rigueur, la non-fiabilité, voire l'errance de la gestion de la gouvernance,
- une externalisation des services entachée d'irrégularités et non maîtrisée,
- et, en conclusion, un avenir très incertain.

Je partage en grande partie ces analyses et souscris le plus souvent aux recommandations prescrites.

Ceci d'autant que, depuis 2014, j'avais à maintes reprises alerté l'ancien Président ainsi que le Comité syndical, sur les dysfonctionnements qui affectaient la représentation des différentes collectivités membres ainsi que la gouvernance du syndicat, mais également sur l'obscurité de la situation financière. J'avais d'ailleurs, sur cette question précise, demandé en 2014 que soit effectué un audit financier. Celui-ci a été péniblement réalisé en 2016, mais a été totalement dévoyé de son objectif.

Mais le rapport appelle de ma part un certain nombre de remarques :

- les analyses ont été conduites à un instant T qui correspondait à l'arrivée en fonction de la nouvelle gouvernance et sa découverte de la situation.
- elles ont ainsi tendance à amalgamer, sans différence aucune dans leur constat, nouvelle et ancienne gouvernance.
- elles instruisent uniquement à charge, suscitant une appréciation non nuancée et négative du rôle des différents acteurs, elles concluent sur une vision très pessimiste de l'avenir du syndicat en s'interrogeant sur la pertinence de sa viabilité dans le paysage territorial.

Or, dix-huit mois après ces investigations, la réalité n'est plus du tout la même.

Voilà pourquoi il m'apparaît indispensable d'étoffer ce rapport par un rappel de ce que la nouvelle gouvernance a trouvé à son arrivée et de présenter ensuite les mesures de redressement qui ont été prises.

Je n'ai pas eu le temps matériel d'en faire état dans le rapport provisoire qui nous était soumis, j'étais trop pris par le challenge que nous avons à relever, je le fais donc ici et ce jour.

Rappel.

La nouvelle gouvernance a été installée début octobre 2020, sous la pression de la Sous-préfecture, après plus de 6 mois de vacances totale d'un exécutif.

Celle-ci s'est trouvée, sans préparation aucune, confrontée à une situation d'urgence absolue :

- une situation de faillite financière :
- . 980 000 € de dettes, représentant 4 semestres de prestations non payés au prestataire Véolia ;
- . une condamnation par le Tribunal Administratif de Limoges accompagnée de 90 000 € d'intérêts moratoires ;
- . des annuités de remboursement d'emprunts se montant à 230 000 € ;
- . des manques de recouvrement auprès des abonnés et des communes s'élevant à 180 000 €.
- l'incapacité à présenter des comptes et à préparer des budgets prévisionnels, d'où une saisine par la Préfecture de la Chambre régionale des comptes.

- des statuts obsolètes et ne fonctionnant pas.
- un personnel insuffisant (une secrétaire à 25 h hebdomadaire) et dépassé par la situation.
- une fin de contrat imminente (31 décembre 2021), à gérer avec le prestataire et une absence totale de préparation sur la suite à lui donner.

La mission qui se trouvait ainsi confiée aux rares élus qui avaient accepté de former cette nouvelle gouvernance était qualifiée de « mission impossible » par certains, de « mission suicide » par beaucoup d'autres.

Nous avons relevé le challenge en prenant « des mesures de sauvetage » courageuses :

- en payant en 2 mois, décembre 2020 et janvier 2021, 2 semestres des prestations 2018 et 2019 dues à Véolia, afin d'éviter une nouvelle requête en Tribunal Administratif ;
 - en négociant avec Véolia un échéancier de remboursement sur 3 ans (2021-2023) l'ensemble des créances restantes ;
 - en mettant à contribution la population et les communes membres du syndicat :
- . par une augmentation conséquente du prix de l'eau (1,90 € / m³ à 2,30 € / m³) et de l'abonnement (120 € à 140 €) ; ce qui nous a conduit à accorder des souplesses de paiement aux consommateurs aux faibles revenus.
- . par une participation exceptionnelle des communes fixée à 395 000 € par la Chambre régionale des comptes que nous avons étalée sur 3 ans afin de ne pas mettre en difficulté les petites communes.
- en prolongeant le contrat en cours avec Véolia par une convention de gestion provisoire d'une durée de 6 mois, un avenant supplémentaire n'étant pas légalement envisageable. Cette convention était certes légalement contestable, mais elle permettait de laisser un temps de réflexion et d'organisation sur la suite à donner au contrat : Régie ou Délégation de Service Public ?
 - en ébauchant de nouveaux statuts.
 - en se faisant accompagner par un cabinet-conseil dans « cet apprentissage sur le tas et dans le dur ».

Où en sommes-nous après très exactement dix-huit mois de travail ?

Réponse : à une avancée significative et tout à fait conforme aux recommandations faites par la Chambre régionale des comptes.

En matière de gestion

Les 3 budgets, Adduction Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, sont aujourd'hui rigoureusement séparés.

Les Comptes 2021 pour l'AEP et l'AC sont largement excédentaires.

Les Budgets prévisionnels 2022, AEP et AC, ont été votés en suréquilibre en fonctionnement.

Des investissements qui ménagent l'avenir ont ainsi pu être retenus et sont de plus financés (Agences de l'Eau, Département 23) :

- pour l'AEP : le Schéma directeur
- pour l'AC : la station d'assainissement de Crocq

Un souci cependant perdure : la fragilité de la trésorerie ; ceci en raison des retards constants dans le processus actuel de recouvrement des consommateurs mais également en raison du poids que représente l'apurement de notre échéancier de dettes (180 000 € par an).

En matière de délégation de service

Le syndicat, après réflexion et débat, a finalement opté pour une Délégation de Service Public.

Deux candidats ont répondu à notre offre, Véolia et Suez.

Nous engageons actuellement l'étape des négociations.

L'attribution du marché sera effective au 1er juillet 2022.

En matière de fonctionnement

Il a gagné en transparence et en participation.

Le bureau composé de 6 membres se réunit plusieurs fois par mois.

Les membres de la CDSP, récemment désignée, sont très assidus aux réunions de négociation avec les candidats.

Les chantiers à venir sont eux aussi conformes aux préconisations exposées dans le rapport :

- une révision des statuts définissant rigoureusement la représentation des collectivités membres, les compétences transférées et assumées, les participations financières, etc.
- l'inventaire du patrimoine du syndicat.
- la récolte de toutes les données cartographiées, numérisées.
- une redéfinition des rapports entre le syndicat et la Communauté de communes notamment en ce qui concerne la perception de la contribution statutaire de l'assainissement collectif.

Cependant je ne partage pas l'analyse pessimiste présentée, quant à l'avenir du syndicat.

Je la trouve très empreinte de la philosophie de la loi NÔTRE concoctée par une intelligentsia parisienne totalement déconnectée des réalités rurales et dont le crédo est que seuls les grands ensembles territoriaux ont vertu d'efficacité, de rentabilité, de puissance d'investissement, etc.

On en mesure les conséquences aujourd'hui : des territoires vastes ne correspondant plus aux bassins de vie de la population, une accumulation de compétences, des budgets de fonctionnement qui explosent (la majorité des EPCI sont d'ailleurs en grande difficulté financière), des élus dépossédés au profit d'une administration pléthorique, des petites communes et une population reléguées et frustrées ne sachant plus à quel saint politique se vouer.

Je sais qu'en 2026 la compétence Eau sera, elle aussi, transférée aux Communautés de communes, mais je ne pense pas que beaucoup de Communautés de communes l'assumeront, la majorité, comme pour la gestion des déchets, la délègueront aux syndicats en place sur leur territoire en favorisant leur regroupement.

Comment envisager l'avenir du SIAEPA de Crocq ?

Nous avons certes des contraintes fortes.

Les réseaux et les installations sont vétustes.

Les rendements sont insuffisants : 63 % au lieu de 75 %.

Les capacités d'investissements en Assainissement Collectif sont limitées : 720 abonnés.

Les ressources de la population (une population faible à faible niveau de vie), des communes (des petites communes à faibles ressources), sont-elles aussi limitées.

Mais nous avons des potentialités et sommes aujourd'hui résolument engagés dans des programmes d'action.

Les ressources en eau sont convenables.

Avec ses 2 830 abonnés, les capacités d'investissement en AEP sont réelles. Certaines communes locales, de bien moindre importance, gèrent très bien leur service production et distribution d'eau.

Les programmes Schéma directeur et Station d'assainissement de Crocq sont lancés et grandement financés par les Agences et le Département.

L'objectif de porter le rendement à 70-75 % figure dans les conditions d'attribution de la DSP en cours de négociation avec les deux candidats que sont Véolia et Suez.

Cette DSP 2022-2029 constitue en fait un outil qui va nous permettre d'asseoir le redressement du Syndicat, d'engager les travaux nécessaires et en même temps de réfléchir à son avenir.

Un rapprochement avec le Syndicat de la Rozeille, syndicat à la fois voisin et présent sur le même territoire communautaire, dont la taille et les moyens sont plus conséquents, peut s'avérer pertinent.

Mon souhait à travers cette réponse est de porter à votre connaissance qu'en l'espace de dix-huit mois nous avons accompli, dans un contexte très difficile, une partie de chemin conséquente sur la voie du redressement.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président : René ROULLAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Roulland', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name 'Le Président : René ROULLAND'.